



## Mi-temps thérapeutique suite Burn out

Par **zabello**, le **22/05/2016** à **16:07**

Bonjour,

Le 11 décembre 2015 mon médecin m'a mise en accident de travail : burn out, le 22/02/2016 j'ai repris mon activité en mi-temps thérapeutique 50%.

Le 24/03 refus de la caisse sécurité sociale de prise en charge.

Du 11/12/2015 au 22/02/2016 mon employeur a maintenu mon salaire, mais à partir du 22/02/2016 plus de maintien.(reprise temps plein le 01/04/2016)

Je pensais recevoir de la caisse 50% de mon salaire, pour la période du 22/02 au 31/03 ? mon employeur me dit que non "ça dépend..." ma R.H m'a donc proposé de ponctionner sur mon compte d'heures environ 84h.

Aujourd'hui toujours rien reçu de la caisse, de plus étant en heure annualisée ces heures m'ont été débitées sans qu'elles apparaissent en dans mon compteur temps effectif Est-ce normale ?